

PRIX 10^{ÈME} ANNIVERSAIRE
PRIX DE L'AUDACE ARTISTIQUE ET CULTURELLE 2021-2022

CONTEXTE ET DEFINITION

Afin de valoriser des projets d'éducation artistique et culturelle, la Fondation Culture & Diversité initie en 2012 la création du prix de l'Audace artistique et culturelle. Créée par Marc Ladreit de Lacharrière en 2006, la Fondation Culture & Diversité, fondation d'entreprise de Fimalac, a pour mission de favoriser l'accès aux arts et à la culture pour les jeunes issus de milieux modestes. Elle développe ce prix en partenariat avec le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse, et des Sports, le ministère de la Culture, et le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation pour les lycées agricoles.

Ce prix est basé sur des critères élaborés grâce à la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République du 8 juillet 2013, faisant de l'éducation artistique et culturelle le principal vecteur de connaissance du patrimoine culturel, de la création contemporaine et de développement de la créativité et des pratiques artistiques. Les projets d'éducation artistique et culturelle concernent tous les domaines d'expression artistique et toutes les dimensions de la culture.

Les 9 dernières éditions du prix de l'Audace artistique et culturelle ont permis de distinguer 136 projets d'éducation artistique et culturelle, lauréats ou finalistes, portés par des trinômes de partenaires « acteur culturel / école-établissement scolaire / collectivité territoriale », s'attachant à rendre chaque élève acteur de son parcours éducatif et de ses apprentissages, dans le but de favoriser sa capacité à penser par lui-même et à s'exprimer dans toute sa singularité.

Pour sa 10^{ème} édition, le prix de l'Audace artistique et culturelle s'organise sous un format exceptionnel. Il souhaite valoriser les établissements scolaires et les écoles qui, parmi les finalistes et lauréats du prix depuis sa création, se distinguent par la pérennité et l'audace de leur engagement en faveur de l'éducation artistique et culturelle, et la qualité de leurs partenariats avec des artistes et structures artistiques et culturelles.

MISE EN ŒUVRE DU PRIX

▪ **Etape 1 : Repérage des projets**

L'appel à candidatures pour le 10^{ème} anniversaire du prix de l'Audace artistique et culturelle est uniquement adressé aux écoles ou aux établissements scolaires finalistes ou lauréats des éditions précédentes par le/la Délégué(e) académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle du Rectorat, le/la Conseiller(ère) éducation artistique et culturelle de la DRAC et, pour ceux relevant de l'enseignement agricole, le/la Chargé(e) de mission culture de la DRAAF. **Dans chaque académie**, le Recteur, le Directeur régional des affaires culturelles et, pour les projets relevant de l'enseignement agricole, le Directeur régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt **sélectionnent conjointement un projet** d'éducation artistique et culturelle exemplaire développé au sein de leur territoire, en fonction des critères listés précédemment. Les dossiers envoyés directement par les porteurs de projet ne seront pas pris en compte.

▪ **Etape 2 : Secrétariat du prix et premier niveau de sélection**

Le Secrétariat du prix sélectionne 9 projets finalistes parmi l'ensemble des projets reçus. Il est constitué :

- de représentants du ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports,
- de représentants du ministère de la Culture,
- d'un représentant du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation,
- de représentants de la Fondation Culture & Diversité.

▪ **Etape 3 : Constitution du Jury 2021-2022**

Les 9 projets finalistes sont ensuite présentés au Jury qui sélectionne les trois lauréats du prix. Le Jury du prix de l'Audace artistique et culturelle 2021-2022 est composé d'artistes et de personnalités engagées en faveur de l'éducation artistique et culturelle (composition sous réserve) :



GOUVERNEMENT

Liberté
Égalité
Fraternité



FONDATION
CULTURE &
DIVERSITÉ

Artistes et professionnels engagés en faveur de l'éducation artistique et culturelle :

- **Jamel Debbouze**, humoriste, acteur et producteur, Président du Jury,
- **Nils Aziosmanoff**, Président du Cube,
- **William Benedetto**, Directeur du Cinéma L'Alhambra à Marseille,
- **Catherine Chevillot**, Présidente de la Cité de l'architecture & du patrimoine,
- **Odile Decq**, architecte,
- **Claire Diterzi**, auteure-compositrice-interprète,
- **Gérard Garouste**, peintre et sculpteur, membre de l'Académie des beaux-arts, Président fondateur de l'association La Source,
- **Diane Launier**, Directrice générale de Art Ludique le musée,
- **Ludovic Mannevy**, enseignant au lycée Kyoto de Poitiers,
- **Fabien Marsaud, dit Grand Corps Malade**, slameur, réalisateur, poète auteur-compositeur-interprète,
- **Susie Morgenstern**, auteure de littérature jeunesse,
- **Julie Nioche**, danseuse et chorégraphe,
- **Lise Saladain**, Directrice déléguée de la Manufacture : Centre de Développement Chorégraphique National Bordeaux Nouvelle-Aquitaine,
- **Zahia Ziouani**, Cheffe d'orchestre, Directrice musicale de l'Orchestre Symphonique Divertimento.

Représentants institutionnels :

- **Denise Bax**, Cheffe de l'Unité de la communication, des villes et des événements, Secteur de la Culture-UNESCO, représentante de l'UNESCO,
- **Anne Bisagni-Faure**, Rectrice de l'Académie de Bordeaux, représentée par Catherine Darrouzet,
- **Emmanuel Ethis**, Vice-président du Haut Conseil de l'Éducation Artistique et Culturelle,
- **Frédéric Hocquard**, Président de Fédération nationale des collectivités territoriales pour la culture
- **Émilie Kuchel**, Présidente du Réseau Français des Villes Educatrices,
- **Claire Latil**, chargée de mission réseau Animation & Développement Culturel à la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt des Hauts-de-France,
- **Damien Malinas**, coordinateur INSEAC,
- **Laurent Roturier**, Directeur régional des affaires culturelles en région Ile-de-France,
- **Valérie Zenatti**, Présidente du Comité stratégique du Pass Culture,
- **Marc Ladreit de Lacharrière**, Président de la Fondation Culture & Diversité.

▪ **Etape 4 : Modalités de remise des prix**

Le Jury sélectionne les trois lauréats qui recevront un **trophée** ainsi qu'une **dotacion** de 10 000 € qui leur permet de poursuivre et de développer la démarche d'éducation artistique et culturelle distinguée.

Les prix de l'Audace artistique et culturelle sont remis lors d'une cérémonie en fin d'année scolaire.

CALENDRIER

Novembre 2021	Démarrage du prix
28 Janvier 2022	Fin de réception des dossiers de candidature pour les 25 académie métropolitaines
25 Février 2022	Fin de réception des dossiers de candidature pour les 5 académies d'Outre-mer
17 Mars 2022	Secrétariat du prix : sélection des 9 projets finalistes
8 Avril 2022	Jury de sélection des 3 lauréats
Mai ou juin 2022	Remise des prix

CONTACTS

Pour le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports : louise.bachimont@education.gouv.fr

Pour le ministère de la Culture : Isabelle Jacquot-Marchand, isabelle.jacquot-marchand@culture.gouv.fr

Pour le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation : Edouard Scherrer, edouard.scherrer@agriculture.gouv.fr

Pour la Fondation Culture & Diversité : Caroline Dupré, cdupre@fmlcd.org